

Date de transmission de l'acte: 26/12/2024

Date de reception de l'AR: 26/12/2024

066-246600415-DE_116_2024-DE

AGED I



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

OBJET : TRANSFERT INTERCOMMUNAL DE CORNEILLA LA RIVIERE AU 1^{ER} JANVIER 2025 A LA COMMUNAUTE URBAINE PERPIGNAN MEDITERRANEE METROPOLE	Nombre de Conseillers : 38 En exercice : 38 Présents : 27 Votants : 32 Délib. n° 03– 10/12/2024 Certifié exécutoire Transmis à la Sous Préfecture de Prades le Par porteur Publié le Notifié le
--	---

L'an deux mille vingt-quatre, le 10 décembre, le Conseil de la Communauté de communes Roussillon Conflent regroupant les Communes de Bélesta, Boule d'Amont, Bouleternère, Casefabre, Corbère, Corbère les Cabanes, Corneilla la Rivière, Glorianes, Ile sur Têt, Millas, Montalba le Château, Néliach, Prunet et Belpuig, Rodès, St Féliu d'Amont, Saint-Michel de Llores, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sur la commune de Corbère, Salle des fêtes, sous la présidence de Marc BIANCHINI.

Date de la convocation : Mardi 03 décembre 2024

Présents : ALESSANDRIA Annabelle (T), AYMERICH Claude (T), BAPTISTE Florence (T), BIANCHINI Marc (T), BOHER Monique (T), BONACAZE Benoit (T), BOTEBOL Claudine(T), BOURNIOLE Frédéric (T), CHAZALMARTIN Frédérique (T), DOMENECH Alain (T), DRAGUÉ Céline (T), ESCALAIS-VERGNETTES Nathalie (T), FORASTE Guy (T), GARSAN Jacques (T), HARIBOU Ali (T), MARTINEZ Marie (T), METLAINE Naïma (T), NOGUES Dominique (T), OLIVE Robert (T), PAGES Caroline (T), PROFFIT France (T), SILVESTRE Joseph (T), SOLER Gérard (T), SOLERE Jean-Claude (T), SURJUS Monique (T), TRAFI Pascal (T), VILA Patrice (T).

Absents excusés : BONMARTEL Jonathan (T), COSTE Claude (T), GOMEZ Claude (T), LECOINNET Jean-Philippe (T), PETIT Vivien (T), VIDAL Sylvie (T).

Absents ayant donné pouvoir : LAFFORGUE Guy (T) à SOLER Gérard (T), LAVILLE René (T) à PROFFIT France (T), LOPEZ Raphaël(T) à AYMERICH Claude (T) PARRILLA Jérôme (T) à METLAINE Naïma (T), POUDADE Danielle (T) à BIANCHINI Marc (T).

ALESSANDRIA Annabelle a été nommée secrétaire de séance.

Date de transmission de l'acte: 26/12/2024

Date de reception de l'AR: 26/12/2024

VU le Code général des collectivités territoriales,

066-246600415-DE_116_2024.DE

VU la délibération N°038-2023 du 9 juin 2023 de la commune de Corneilla la Rivière prise en faveur du retrait de la communauté de communes Roussillon Conflent et de l'adhésion à la communauté urbaine de Perpignan Méditerranée Métropole,

VU la délibération N°3 du 5 juillet 2023 de la communauté de communes Roussillon Conflent prise en faveur du retrait de la commune de Corneilla la Rivière,

VU la délibération N°2024-06-134 du 24 juin 2024 prise par la communauté urbaine de Perpignan Méditerranée Métropole en faveur de l'adhésion de la commune de Corneilla la Rivière,

VU la délibération N°038-2024 du 14 novembre 2024 de la commune de Corneilla la Rivière prise en faveur d'une synthèse des décisions liées au transfert intercommunal,

VU l'avis du CST de la communauté de communes Roussillon Conflent en date du 25 novembre 2024,

Sous réserve de l'arrêté préfectoral actant le retrait de la commune de Corneilla la Rivière de la Communauté de communes Roussillon Conflent et de son adhésion à la communauté urbaine de Perpignan Méditerranée Métropole, il est proposé d'acter sur les éléments suivants :

COMPÉTENCES	2024			2025		
	CCRC	CORNEILLA LA RIVIERE	PMMCU	CCRC	CORNEILLA LA RIVIERE	PMMCU
Développement économique (Zone d'Activités Economiques, ZAE)	X					X
Construction, entretien, et fonctionnement d'équipements culturels et sportif d'intérêt communautaire (médiathèque)	X					X
Lecture publique	X				X	
Promotion du tourisme	X					X
Aménagement de l'espace dont instruction du droit des sols	X				X	
Plan local d'urbanisme		X				X
Politique du logement et du cadre de vie en faveur des personnes défavorisées	X					X
Eau potable et Assainissement		X				X
Création, extension des cimetières,		X				X

Date de transmission de l'acte: 26/12/2024

Date de réception de l'AR: 26/12/2024

Création des
crématoriums et des
sites cinéraires

066-246600415-DE_116_2024-DE

Service incendie et
secours

A D E D I

X

X

Protection et mise en
valeur de
l'environnement dont
développement
maîtrisé et concerté
des énergies
renouvelables

X

X

Protection et mise en
valeur de
l'environnement dont
collecte et traitement
des déchets ménagers
et déchets assimilés

X

X

Protection et mise en
valeur de
l'environnement dont
Gestion des Milieux
Aquatiques et
Prévention des
Inondations
(GEMAPI)

X

X

Création,
aménagement,
entretien des aires
d'accueil des gens du
voyage

X

X

Action sociale
d'intérêt
communautaire en
faveur de l'enfance et
de la jeunesse

X

X

Action sociale
d'intérêt
communautaire en
faveur de la petite
enfance

X

X

Action sociale
d'intérêt
communautaire en
faveur de la
restauration scolaire

X

X

Fourrière animale

X

X

Mobilité

X

Date de transmission de l'acte: 26/12/2024

Date de réception de l'AR: 26/12/2024

**SYNTHESE DES AGENTS TRANSFERES AU 1^{er} JANVIER 2025 VIA LA
COMMUNE DE CORNEILLA LA RIVIERE**

066-246600415 DE 116 DE 2024 DE communes Roussillon Conflent

PMMCU : Communauté Urbaine Perpignan Méditerranée Métropole

COMPETENCES AGENTS	2024			2025		
	CCRC	CORNEILLA LA RIVIERE	PMMC U	CCRC	CORNEILLA LA RIVIERE	PMMC U
Collecte et traitement des déchets ménagers et déchets assimilés 3 agents (services techniques)	X					X
Action sociale d'intérêt communautaire en faveur de l'enfance et de la jeunesse 6 agents (service animation)	X				X	
Action sociale d'intérêt communautaire en faveur de la restauration scolaire 2 agents (services techniques)	X				X	

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Le Conseil communautaire,**

ACTE la synthèse des décisions telles que présentées ci-dessus.

Fait et délibéré à Corbère, les jours, mois, et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

**Le Président
Marc BIANCHINI**

